

PORT-BAIL-SUR-MER

LE DÉPARTEMENT INVESTIT POUR UN PORT EXEMPLAIRE SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL



Le Département de la Manche poursuit son investissement en faveur d'une gestion durable et exemplaire de ses ports. À Port-Bail-sur-Mer, il engage un programme d'aménagement de la zone technique, incluant la création d'une aire de carénage et la réfection complète des espaces techniques.

Une opération structurante pour tendre vers la certification “Ports Propres”

Pour Axel Fortin-Larivière, vice-président en charge des déplacements, « *ces travaux visent à répondre aux exigences de la certification internationale Ports Propres, déjà obtenue pour les ports de Saint-Vaast-la-Hougue, Barneville-Carteret et Granville. Nous poursuivons nos efforts afin d'atteindre notre objectif final : la certification des 14 ports départementaux manchois. En effet, améliorer la gestion environnementale de nos infrastructures portuaires est un élément structurant de notre projet politique* ».

Ils permettront notamment :

- la collecte et le traitement rigoureux des eaux de ruissellement,
- la gestion maîtrisée des effluents liés aux carénages, transférés pour traitement sur la zone technique de Barneville-Carteret,
- la sécurisation renforcée des espaces de travail comme des cheminements piétons, pour garantir un usage partagé et sûr du port.

Les travaux débuteront le lundi 9 février pour une durée prévisionnelle de 9 semaines.

D'un montant de 250 000 € TTC, le chantier sera confié à l'entreprise Boucé, sous la maîtrise d'ouvrage du Département de la Manche, qui en assure intégralement le financement.

Une mise à jour des droits et des usages des différents espaces sera réalisée dans la continuité de cette opération par la SPL des Ports de la Manche, gestionnaire du port de Port-Bail-sur-Mer.

Durant cette phase d'aménagement, les usagers du port sont invités à faire preuve de la plus grande vigilance afin de garantir la sécurité de toutes et tous.